



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Le Havre, le 23 novembre 2017.

Sous-préfecture du Havre

Cabinet

pref-sp-havre-cabinet@seine-maritime.gouv.fr

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE**  
**ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DU HAVRE ET DU HAVRE-ANTIFER**  
**Compte rendu de la réunion du 28 juin 2017**

La 8<sup>ème</sup> réunion de la commission de suivi de site (CSS) de la zone industrialo-portuaire du Havre et du Havre-Antifer s'est tenue à la chambre de commerce et d'industrie Seine-Estuaire, site du Havre, sous la présidence de M. François LOBIT, sous-préfet du Havre.

♦ membres présents :

collège	membres	titre / structure
Administration	M. François LOBIT	sous-préfet du Havre
Administration	M. Laurent MABIRE	directeur adjoint du SIRACEDPC 76
Administration	M. Stéphane MICHEL	DREAL Normandie / UD Le Havre
Administration	Mme Nathalie VISTE	DREAL Normandie / UD Le Havre
Administration	Cdt Chris CHISLARD	SDIS 76
Elus	M. Gilbert LE MAITRE	maire de Saint-Vigor-d'Ymonville
Elus	M. Florent SAINT-MARTIN	7ème vice-président de la CODAH
Riverains	Mme Annie LEROY	vice-présidente de l'association Ecologie pour Le Havre
Riverains	M. Gilles DUMONT	association Eco choix
Riverains	M. Michel AUVRAY	vice-président d'Estuaire Sud
Riverains	M. Jean-Pierre THOURET	vice-président du comité du quartier des Neiges de défense et de protection de l'environnement
Riverains	M. Mickaël BARON	président de l'association Oxygène Estuaire
Riverains	M. André VALIN	vice-président de l'association des Côtes Blanches
Riverains	M. François HAAS	CCI Seine-Estuaire
Riverains	M. Sébastien MORO	domaine / GPMH
Exploitants	Mme Lucie GUITON	responsable QHSE de CARE
Exploitants	M. Olivier CLAUD	directeur industriel et logistique Europe Afrique Moyen-Orient de CHEVRON-ORONITE
Exploitants	Mme Adeline FELDMAN	responsable du département HSE et ASIP de la CIM du Havre et d'Antifer
Exploitants	M. Marc LEFEBVRE	directeur d'ERAMET
Exploitants	M. Gilles MALICORNE	manager conformité réglementaire de LUBRIZOL
Exploitants	Mme Caroline LECOFFRE	responsable QHSE de NORGAL
Exploitants	M. Patrick FAGEOL	directeur d'OMNOVA SOLUTIONS
Exploitants	Mme Emilie JEAN	responsable santé sécurité environnement qualité SHMPP
Exploitants	M. Bruno PETAT	directeur de LBC SOGESTROL
Exploitants	M. Tom SCHOCKAERT	directeur de TOTAL plateforme de Normandie
Exploitants	M. Eric DUFOUR	chef de la division hygiène sécurité environnement inspection de TOTAL plate forme de Normandie

collège	membres	titre / structure
Exploitants	M. Gilles RASKOPF	directeur de YARA
Exploitants	Mme Mélanie STEPHAN	responsable sécurité environnement d'ETARES
Exploitants	M. LEMOINE	SUEZ RV VAL'ESTUAIRE
Exploitants	M. Benoît VALOGNES	chef du service HSE de SEDIBEX
Exploitants	M. Alexandre MARTINET	responsable QHSE de SEREP
Salariés	M. Eric LE TOUZÉ	membre élu du CHSCT de CHEVRON-ORONITE
Salariés	M. Sylvain CHAPELLE	secrétaire du CHSCT d'OMNOVA SOLUTIONS
Salariés	M. Jean-Luc NAAS	membre élu du CHSCT de LBC SOGESTROL
Salariés	M. David FLEURY	secrétaire du CCHSCT et du CHSCT R1 de TOTAL plate forme de Normandie
Salariés	M. Eric SANSON	membre du CHSCT P1 de TOTAL plate forme de Normandie
Salariés	M. Stéphane LEPILLER	membre du CHSCT de YARA
Salariés	M. Sylvain GIRAUD	délégué du personnel d'OSILUB
Salariés	M. Grégoire LEMOINE	délégué du personnel d'OSILUB
Salariés	M. Thomas GAMITO	secrétaire du CHSCT de SEDIBEX
Salariés	M. Mickaël LE GOULVEN	délégué du personnel de SEREP
Salariés	M. Jean-Michel BERTHELIN	représentant de l'UL CGT d'Harfleur (TOTAL PN)
Salariés	M. Thierry DELPECHES	représentant de l'UL CFDT du Havre (TOTAL PN)
Salariés	M. François BOURGUIGNON	représentant de l'UL CFE-CGC du Havre (CHEVRON-O)
Pers. qualifiées	M. Michel REVEILLERE	chargé d'aide au fonctionnement - service des performances environnementales à l'agence de l'eau
Pers. qualifiées	M. Jean-Michel VILLEVAL	SYNERZIP-LH - délégué général de l'association

♦ Membres absents excusés :

- Mme la sous-préfète de Lisieux,
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de Seine-Maritime,
- M. le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,
- Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie,
- Mme Agnès FIRMIN-LE BODO, adjointe au maire du Havre,
- M. Régis DEBONS, adjoint au maire du Havre,
- M. Jean-Paul LECOQ, maire de Gonfreville-l'Orcher,
- Mme Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, maire de Saint-Martin-du-Manoir,
- M. Didier SANSON, président de la communauté de communes Caux-Estuaire,
- M. Claude BLOT, président d'ESTUAIRE SUD,
- M. Emmanuel LUDOT, directeur de la ZIP du Havre,
- M. Albert PEETERS, directeur de SHMPP,
- M. Eric VAN KALMTHOUT, directeur de TOTAL fluides,
- M. David GAMBIER, directeur d'ETARES,
- M. Raphaël WIETZKE, directeur général de SEDIBEX,
- M. Laurent GALLIEN, directeur de SEREP,
- M. Thierry ROLLAND, secrétaire du CHSCT de LUBRIZOL,
- M. Cédric LAMY, représentant du CHSCT de NORGAL,
- Mme Sandra WALTENER, représentante du CHSCT de NORGAL,
- M. Philippe FLEURY, représentant de l'UL CFDT du Havre,
- M. Damien CAMPION, représentant de l'UL CFDT du Havre,
- M. Stéphane LAINÉ, représentant de l'UL CFTC du Havre,
- Mme la députée de la 8ème circonscription de la Seine-Maritime,
- AIR NORMAND.

♦ Services et invités :

- Mme Peggy NOLBERT, cabinet du sous-préfet du Havre,
- Mme Mathilde BONNEAU, stagiaire au bureau du conseil aux collectivités locales et de l'environnement, sous-préfecture du Havre,
- Mme Amélie LEMAIRE, service de protection civile urbaine, ville du Havre,
- M. Christian CHICOT, DGS de la ville de Gonfreville-l'Orcher,
- Mme Estelle HENON, LAFARGE ciments,
- M. E. PREIRA, OSILUB
- M. Mathieu BLONDEAU, agence de l'eau Seine-Normandie,
- Mme Ismahène TOUATI-SEKKAI, animatrice territoriale SYNERZIP-LH.

**1) Approbation du compte rendu de la séance du 7 février 2017**

M. LOBIT indique que Mme JEAN n'apparaît pas dans la liste des membres présents lors de la séance du 7 février, alors qu'elle y a siégé.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

M. LOBIT annonce, par ailleurs, la refonte de l'arrêté de composition de la CSS du Havre, compte tenu, notamment, de changements de dénomination et de résultats de différents scrutins intervenus depuis l'arrêté de composition actuellement en vigueur.

**2) Nouveautés réglementaires, faits marquants, inspections des ICPE et incidents**

Mme VISTE présente ce point dont le support figure en annexe n° 1.

***Nouveautés réglementaires***

S'agissant de l'ordonnance n° 2017-124 du 2 février 2017, M. DELPECHES demande s'il existe des cas de sanction administrative prononcée pour un constat de manquement dans le délai de trois mois sur la ZIP du Havre. Mme VISTE répond qu'aucun établissement ne s'est trouvé dans ces situations.

M. DELPECHES demande que les CHSCT soient informés lors de modifications à l'occasion de la révision périodique des études de danger et des bilans déchets. Mme VISTE renvoie aux exploitants et précise que l'étude de danger n'est pas de lecture aisée. Toutefois, la DREAL n'est pas opposée à cette proposition qui pourrait enrichir son instruction. S'agissant des bilans déchets, la réglementation prévoit bien une présentation en CSS à laquelle participent des représentants des CHSCT ; en revanche, il n'existe pas d'obligation réglementaire de présentation directement aux CHSCT.

Après avoir excusé M. LECOQ, M. CHICOT souhaite savoir comment la DGPR va traiter les mesures alternatives et, notamment, si elle envisage de prendre en compte les observations de l'association AMARIS. Mme VISTE répond qu'il est encore tôt pour avoir des précisions sur l'instruction. Toutefois, la DGPR va s'appuyer sur l'expertise de l'INERIS et travaille sur ce qui sera demandé dans les dossiers de demande de mesures alternatives.

M. VILLEVAL propose d'être le lien entre les activités économiques et les services de l'Etat pour simplifier la constitution des dossiers. Il attire l'attention de la commission sur le caractère singulier du territoire considéré et sur la complexité d'approche du PPRT pour certaines activités économiques concernées par les mesures foncières et/ou alternatives. M. MICHEL poursuit en indiquant que chaque territoire a sa solution à trouver. Les statuts de l'association de gouvernance du PPRT ont, d'ailleurs, été pensés en fonction de ce territoire. En tout état de cause, il conviendra de remonter toute difficulté à l'administration centrale du ministère de la transition écologique et solidaire, comme toute amélioration. M. CHICOT précise, d'ailleurs, que le maire de Gonfreville-l'Orcher a saisi AMARIS pour porter ces préoccupations au niveau national.

### ***Incidents particuliers***

Mme VISTE mentionne, en complément de l'annexe n° 1, un incident survenu le 27 juin dans l'établissement ERAMET, en l'occurrence, une fuite de vapeur d'HCl, sans conséquence.

M. LE TOUZÉ s'interroge sur l'alerte lors de feux de déchets. Mme VISTE indique qu'il existe des seuils réglementaires. M. MICHEL précise que ces feux sont survenus dans une fosse et que les moyens de secours ont été mis en œuvre rapidement. En l'espèce, il n'a pas été constaté d'émanation extérieure. Toutefois, si un incendie de déchets devait durer, les moyens extérieurs seraient employés. Enfin, M. MICHEL ajoute que les eaux d'extinction ont été confinées dans le bâtiment.

### **3) Point sur le PPRT : point d'avancement du COPIL**

Mme VISTE présente ce point dont le support figure en annexe n° 2.

M. CHICOT complète le propos de Mme VISTE en indiquant qu'à ce jour, 104 dossiers ont été constitués sur Gonfreville-l'Orcher. M. LOBIT s'interroge sur l'aspect qualitatif des retours. M. CHICOT répond que les habitants concernés qui se sont manifestés se disent soulagés d'obtenir des réponses plus précises.

M. CHICOT exprime, néanmoins, des réserves sur l'assurance d'une reconduction du crédit d'impôts sur les années postérieures à 2017.

M. LOBIT clôt ce point en remerciant les acteurs de la mise en œuvre du PPRT..

### **4) Présentation du bilan SGS par M. VILLEVAL**

M. VILLEVAL présente une synthèse du bilan SGS au moyen du document figurant en annexe n° 3. En effet, il a été convenu que ce bilan serait élaboré par SYNERZIP, dans la continuité de la commission risques de la CCI Seine-Estuaire.

M. LE TOUZÉ déplore que ce dossier soit parvenu tardivement aux membres de la CSS. M. VILLEVAL en endosse la responsabilité. Il précise qu'il envisage une synthèse plus dynamique pour les années à venir.

M. LE TOUZÉ estime que, compte tenu des différentes activités présentes sur la ZIP, l'harmonisation des accueils de sécurité dans les entreprises est difficile à mettre en place. M. VILLEVAL indique qu'il existe des points communs sur lesquels on peut trouver des gains de temps et plus d'efficacité. En revanche, il existe, également, des différences qu'il ne faut pas oublier et qui doivent être mentionnées. M. LOBIT souhaite que l'on aille vers une harmonisation et non une uniformisation.

M. LE TOUZÉ demande des précisions sur la mention "sécurité CDD". Mme FELDMAN explique que les mesures de sécurité pour les CDD sont inscrites sur les contrats courts.

M. BERTHELIN estime que la formation à la sécurité des membres du CHSCT ne doit pas apparaître dans la rubrique "effort de formation" car elle relève du droit commun. M. VILLEVAL répond que ce droit mérite d'être cité mais qu'il n'est pas un effort supplémentaire.

M. SANSON demande que les contrats intérimaires apparaissent dans le bilan SGS. M. VILLEVAL répond que dans la perspective d'une démarche plus dynamique du bilan, ces données pourraient y être intégrées.

M. DELPECHES s'interroge sur le nombre d'audits "entreprises externes" réalisés par la CIM. Mme FELDMAN précise qu'il s'agit d'audits de terrain sur les chantiers implantés sur le site et non d'audits externes. Les entreprises extérieures intervenantes sont contrôlées par des agents de sécurité internes à la CIM. M. VILLEVAL ajoute que cet exemple illustre le fait qu'une harmonisation des intitulés des actions est nécessaire pour permettre de produire un bilan cohérent.

M. DELPECHES fait remarquer que les données d'ERAMET relatives aux actions correctives mises en place à la suite d'évènements comportent la mention "NC".

M. DELPECHES déplore le fait que la présentation par employeur, qui avait été mise en place lors des premiers CLIC, ait été abandonnée. En effet, il affirme sa préférence pour l'échange direct avec l'employeur. M. VILLEVAL prend note en ajoutant que les points importants seront bien identifiés afin de servir à un plus grand nombre.

M. DELPECHES demande le partage des plans d'actions mis en place à la suite de retour d'expérience sur divers événements ou nouvelles pratiques. Il cite l'exemple du desherbage sur la ZIP depuis la directive « zéro phyto ». M. VILLEVAL répond que le partage des pratiques concourant à l'amélioration de la sécurité figure dans l'objet même de SYNERZIP et se dit prêt à faire une information collective sur des sujets identifiés, dans le cadre de l'association.

M. CHICOT demande si les formations sont délivrées en langues étrangères. M. DUFOUR répond que, chez TOTAL, il existe des formations spécifiques aux intervenants d'entreprises extérieures dans leur langue d'origine, avec une validation sous forme d'un QCM.

M. CHAPELLE relève, également, un nombre élevé d'audits externes chez OMNOVA. Mme TOUATI-SEKKAÏ répond que le chiffre représente les audits internes et externes. M. FAGEOL confirme l'exactitude de ces données globales.

#### **5) Bilan déchets 2015 de l'établissement SEDIBEX**

M. VALOGNES présente le bilan 2015 dont la synthèse figurant en annexe n° 4.

Mme LEROY demande quel usage est fait du capteur de CO<sub>2</sub> installé récemment. M. VALOGNES répond que SEDIBEX a utilisé le process en 2015 et 2016, mais que celui-ci n'est pas en fonctionnement actuellement, faute d'opportunité.

Mme LEROY s'interroge sur la destination du glycérole venant d'ESTENER. M. VALOGNES répond qu'ESTENER a changé de type de déchets.

Mme LEROY demande si SEDIBEX est attentif aux conditions de prélèvement piézométrique. M. VALOGNES précise que les prélèvements sont effectués à des périodes identiques d'une année sur l'autre, à marée descendante à coefficients similaires.

M. DELPECHES fait remarquer que le mercure a tendance à augmenter dans les rejets aqueux. M. VALOGNES indique qu'on en trouve trace dans les hydrocarbures et dans les fumées.

M. SAINT-MARTIN demande quelle est l'origine de l'augmentation des AOX entre 2014 et 2015, dans la biosurveillance du rejet aqueux. M. VALOGNES indique qu'il est difficile de trouver une seule cause. La composition des sédiments présents dans le grand canal du Havre est issue de plusieurs sources, de plusieurs émetteurs de rejets.

Dans l'analyse des polluants par infra-rouge, le process prévoit un arrêt au bout de quatre heures. M. LE TOUZÉ demande ce qu'il advient lorsque le dépassement est inférieur à quatre heures. M. VALOGNES répond que ces quatre heures s'entendent en temps cumulé et selon le type de polluant, dont certains peuvent avoir un seuil d'une heure seulement.

M. CHAPELLE demande quelles sont les précautions mises en place pour éviter l'exposition des salariés aux phénols ou au mercure dans les rejets aqueux. M. VALOGNES précise que l'exposition aux phénols peut se produire à l'arrivée d'eau dans l'établissement. SEDIBEX a donc mis en place, depuis 2016 une rétention d'eau à proximité de toutes les zones à risque de projection de déchets (fuites ou traces de déchets, infiltration d'eaux pluviales), permettant de baisser le niveau de rejet en dessous du seuil de l'autorisation préfectorale. L'eau restante est ainsi récupérée et réinjectée dans le process. M. VALOGNES ajoute que les salariés exposés (les personnels de quart, les chimistes et les dépoteurs) font l'objet d'un suivi médical spécifique.

M. CHAPELLE souhaite connaître le nombre de clients de SEDIBEX. M. VALOGNES précise que le bilan fait état d'une dizaine de clients partenaires et privilégiés fournissant 80 000 T de déchets. SEDIBEX compte également une cinquantaine de clients réguliers en Normandie et 400 à 500 clients moins réguliers avec 1 500 à 2 000 références de déchets.

M. REVEILLERE demande plus de détails sur l'augmentation du taux du mercure par tonnes incinérées. M. VALOGNES répond que cette hausse est due à un dysfonctionnement de l'installation qui épure les eaux ayant servi au lavage des fumées.

## **6) Bilan déchets 2016 de l'établissement SEREP**

M. MARTINET présente le document synthétique figurant en annexe n° 5 issu du bilan de l'établissement au titre de l'année 2016.

M. BERTHELIN demande si le bilan présenté relève d'une obligation réglementaire. M. MARTINET indique que le document répond, effectivement, à des exigences réglementaires, mais qu'il est, également, agrémenté d'éléments que l'établissement juge utiles de faire figurer.

M. BERTHELIN sollicite un retour des services de l'Etat sur les maladies professionnelles dans les entreprises. M. LOBIT répond que ces questions sont suivies par l'inspection du travail, à la DIRECCTE et doivent être relayées dans chaque CHSCT. M. BERTHELIN demande, néanmoins, que les statistiques des maladies professionnelles figurent dans les bilans présentés en CSS.

M. CHAPELLE demande s'il existe une protection collective des salariés lors de la réception des déchets. M. MARTINET répond qu'un processus de captation des COV est mis en place afin d'éviter les manipulations.

Mme LEROY demande par quelles voies partent les hydrocarbures récupérés (HR) vers le cimentier des Bouches-du-Rhône. M. MARTINET répond qu'ils transitent par camion. Mme LEROY suggère d'utiliser la plate forme multimodale.

M. CHAPELLE demande combien des 38 salariés sont réellement exposés. M. MARTINET indique que les 2 équipes de 3 effectifs, travaillant soit le matin, soit l'après-midi, font l'objet du suivi médical renforcé.

## **7) Questions diverses**

M. BARON demande quelle est la durée d'instruction du dossier d'ETARES. M. MICHEL répond que le dossier a été déposé en mai 2017. Un arrêté préfectoral fixe la durée d'instruction jusqu'à juin 2018. Si l'exploitant le demande, une prolongation de cette durée pourra être accordée.

Par ailleurs, il précise que, s'agissant des déchets non dangereux, la loi pour la transition verte prévoit une baisse du taux d'enfouissement de -50 % d'ici à 2025. Or, la Normandie est déjà en surcapacité, ce qui conduit l'Etat à limiter les autorisations d'extension. Parallèlement, le plan général de gestion des déchets est en cours révision.

M. BARON demande où se situerait l'extension. M. MICHEL répond que la demande fait état d'une extension vers le nord.

M. LE TOUZÉ fait référence à une demande formulée en bureau concernant les mercaptans. Mme NOLBERT répond que ce point sera développé lors de la prochaine séance par ATMO Normandie et l'ARS.

M. LOBIT clôt la séance à 16 heures 20.

Le sous-préfet du Havre,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

François LOBIT

1